

Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre territoire ?

Vous voulez jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui vous concernent ?

Devenez l'un des 82 membres du Conseil de Développement de l'Agglomération de La Rochelle !

Pour candidater

Vos engagements

Habiter l'une des 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle

Être francophone

+16

Avoir plus de 16 ans

Ne pas être élu du territoire

(municipal, communautaire, départemental, régional, député)

En devenant membres du Conseil de Développement, les citoyens s'engagent à :

- Une participation régulière aux activités du Conseil de Développement sur les 3 années du mandat : réunions plénières, groupes de travail thématiques, formations...
- Une participation active dans un esprit de partage
- Une participation respectueuse des règles de fonctionnement d'un Conseil de Développement

Qu'est-ce que le Conseil de développement (Codev) ?

C'est un lieu de débat et un espace de démocratie participative qui joue un rôle **consultatif** auprès des élus de l'Agglomération de La Rochelle. C'est une instance **100 % citoyenne**. Ce nouveau Conseil sera composé, de manière **paritaire**, de **82 membres issus des 28 communes**, représentant les différentes tranches d'âge

à partir de 16 ans. Ils seront recrutés pour un **mandat de 3 ans**, par appel à volontariat puis tirage au sort.

Cette assemblée travaillera autour du Projet de territoire, des documents de prospective et de planification et les politiques de promotion du développement durable.





L'appel à candidature pour le renouvellement des membres du Conseil de Développement de l'Agglomération de La Rochelle est ouvert **du 14 avril au 30 septembre 2025**.

Un tirage au sort anonyme sera réalisé vendredi 3 octobre 2025, vous serez alors informé(e) si votre profil a été retenu.



Déposez votre candidature en ligne :
agglomeration-larochelle.fr/codev



Si vous souhaitez des informations pour présenter votre candidature, contactez la coordinatrice du Conseil de développement

par email > CODEV@agglomeration-larochelle.fr

ou par téléphone > 06 14 87 90 93

Création : Direction de la Communication de la CdA de La Rochelle | Fabien Brohan / Ne pas jeter sur la voie publique.

Codev
L'Assemblée 100% Citoyenne



**Rejoignez
l'assemblée
100% citoyenne
de l'Agglo**

agglomeration-larochelle.fr/codev

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

